

## Fiche Action n°18

### « Faciliter l'accès des jeunes enfants polyhandicapés aux modes d'accueil de la petite enfance »

*Les parents d'enfant polyhandicapé se trouvent souvent confrontés dès la petite enfance (3 mois – 3 ans) à la nécessité d'interrompre leur vie professionnelle, faute de pouvoir trouver un mode de garde individuel ou collectif pour leur jeune enfant polyhandicapé. Cette situation fragilise la situation sociale des familles, ne permet pas aux parents d'exercer un choix et peut contribuer dès cette période à l'isolement croissant des familles. Il importe de faciliter l'exercice de la parentalité des familles d'enfants polyhandicapés au travers l'accès à différents modes de garde de la petite enfance, dans le cadre d'un accueil adapté à domicile ou en structure d'accueil et pouvant bénéficier en tant que de besoin de l'appui du secteur médico-social. Il s'agit également de faire évoluer les acteurs afin d'ouvrir la société aux personnes polyhandicapées.*

#### **Objectif de la mesure**

Faciliter la parentalité des parents d'enfants polyhandicapés en favorisant leur garde à domicile ou au sein de modes d'accueil collectif au travers :

- d'une meilleure connaissance des conditions d'accueil aujourd'hui ;
- d'actions soutenues par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) sur l'accueil des enfants en situation de handicap, dont les enfants polyhandicapés, et l'accompagnement de leurs parents,
- de l'analyse et la diffusion de bonnes pratiques identifiées.

#### **Description de la mesure**

**Action 1** : Réaliser une étude d'expertise des conditions d'accueil des enfants en situation de handicap, dont les enfants polyhandicapés, dans les établissements d'accueil des jeunes enfants et les maisons d'accueil des assistants maternelles.

**Action 2** : Inscire un focus sur l'accueil sur l'accueil des enfants en situation de handicap, dont les enfants polyhandicapés, et l'accompagnement de leurs parents dans le bilan de la convention d'objectifs et de moyens (COG) avec la Caisse nationale des allocations familiales (2013-2017) et dans la négociation de la prochaine COG.

**Action 3** : Expertiser et diffuser des bonnes pratiques remarquables relatives à l'accueil d'enfants en situation de handicap à la suite du rapport de Madame Giampino « Développement du jeune enfant – Mode d'accueil, formation des professionnels ».

*L'ensemble de ces actions seront menées en lien avec le plan d'action pour la petite enfance du ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes.*

#### **Opérateurs**

Action 1 : Pilote : Ministère des affaires sociales et de la santé (DGCS)/ Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Action 2 : Pilote : Ministère des affaires sociales et de la santé (DGCS)/CNAF/ Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Action 3 : Ministère des affaires sociales et de la santé (DGCS)/CNAF/ Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes

### **Financement**

En cours de chiffrage

### **Calendrier**

Action 1 : 2017 - Réalisation de l'enquête

Action 2 : 2017 – Bilan de la COG avec la CNAF et réparation de la prochaine COG

Action 3 : 2017- 2018

### **Éléments de suivi (indicateurs de process)**

- Réalisation de l'étude et diffusion des résultats de l'étude
- Réalisation du bilan de la COG (2013-2017) et rédaction de la prochaine COG
- Diffusion d'expériences remarquables

### **Éléments de résultat (indicateurs de résultats)**

- Nombre d'enfants en situation de handicap de moins de 3 ans, dont les enfants polyhandicapés, parmi les enfants bénéficiant d'un mode de garde à domicile ou en structure d'accueil collectif.